



Séance du 13 septembre 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-28

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

dont représentés : 0

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

9 septembre 2024

Date de transmission

en Préfecture :

20 septembre 2024

Date de publication :

20 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT

Procurations :

Absents excusés : Mmes Mélinda NOLE et Nathalie PRIEUR

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Sylvie FITSCH ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Demande de subvention Aide aux communes – Aménagement centre village

Parmi les projets d'investissement prévus en 2025 figure l'aménagement du centre du village.

Dans l'attente de réunir tous les éléments pour la constitution du dossier, le Maire propose d'ores-et-déjà d'approuver la demande de subvention au titre de l'aide aux communes.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet d'aménagement du centre du village
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'aide aux communes.
- **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

